

Proposition et modalités énonciatives : aménagements descriptifs et terminologiques dans la grammaire française des 17^e et 18^e s.

Valérie RABY

Université de Reims-Champagne-Ardenne

Histoire des théories linguistiques (Paris 7 / CNRS UMR 7597)

Résumé. La question du traitement des modalités énonciatives constitue un des biais par lesquels interroger la relation entre logique et grammaire, telle que l'établit la grammaire générale française des 17^e et 18^e siècles. L'examen des principales configurations terminologiques utilisées pour décrire les espèces de l'énoncé, avant et après l'introduction dans la grammaire du terme *proposition*, permet de préciser quelques-uns des enjeux liés à la progressive réduction des noms de l'énoncé au seul couple *phrase / proposition*, ces termes pouvant être employés de façon contrastive, exclusive ou quasi-synonymique. On se propose ainsi d'éclairer une situation apparemment paradoxale : dans la grammaire française du début du 19^e siècle, le métalangage des «types de phrases» présente un état relativement stable alors même que la théorie du langage dominante ne permet pas de concevoir une théorie des actes de langage.

Mots-clés. énonciation ; grammaire générale ; grammaire française ; modalités énonciatives ; noms de l'énoncé ; phrase ; proposition

D'un point de vue très général, et en considérant le long terme de l'histoire des disciplines ayant le langage pour objet, la relation entre *proposition* et *modalités énonciatives*¹ semble d'abord relever de la logique : la question des modalités énonciatives est nécessairement abordée par une discipline qui, pour définir son objet d'étude (le raisonnement juste, conçu comme l'enchaînement réglé d'énoncés porteurs de vérité² ou de fausseté), doit commencer par exclure de son domaine les énoncés² non assertifs. Du côté de la grammaire, si l'on en reste à ce niveau de généralité, l'analyse des modalités énonciatives ne répond bien sûr pas à une même nécessité, et on pourrait penser qu'elle n'est pertinente que dans le cadre d'une théorie de l'énonciation suffisamment développée. La question des modalités énonciatives apparaît donc comme un angle d'approche intéressant pour préciser les modes d'acclimatation par la grammaire de l'objet logique *proposition*, envisagés ici dans le cadre historique de la grammaire générale française.

Sur la période considérée (de 1660 au début du 19^e s.), le problème du traitement des modalités énonciatives peut être formulé à partir de l'observation suivante : la plupart des grammaires générales rédigées à la fin de la période exposent des typologies propositionnelles intégrant à peu près, d'une manière ou d'une autre, ce que nos grammaires usuelles appellent les «types de phrases»³. Sachant que le modèle propositionnel tel qu'il

¹ L'expression *modalités énonciatives* est ici entendue dans son acception courante : elle désigne l'attitude énonciative de l'énonciateur dans sa relation au co-énonciateur, réalisée par l'usage de marques conventionnelles affectant la structure morphosyntaxique de la phrase pour l'expression d'un des trois actes de langage fondamentaux : l'assertion, l'interrogation et l'injonction.

² *Énoncé* sera ici régulièrement employé comme un terme neutre, générique, qui ne s'oppose pas à *phrase*. La possibilité de neutraliser ce terme est facilitée par le fait qu'il n'appartient pas au métalangage grammatical français classique et post-classique. Par commodité, je parlerai d'*énoncés modalisés* pour désigner les énoncés regardés comme porteurs d'une modalité d'énonciation.

³ Deux exemples de ces typologies, extraites de la *Grammaire philosophique* de Thiébauld et des *Principes de Grammaire générale* de Silvestre de Sacy :

Thiébauld (1802, II, p. 32-34) :

Propositions considérées du point de vue de la forme des pensées :

a. expositive (affirmative ou négative) [*L'ignorance est une image de la mort / Ce monstre n'est pas un homme*]

b. interrogative [*Veux-tu jouir du plus précieux avantage de la vie ?*]

c. impérative [*Apprends ; n'en perds jamais l'envie / Achète-le, puisque tu le veux*]

d. exclamative [*Qu'on est heureux de se suffire à soi-même, et de se rendre utile aux autres !*]

e. optative [*Que ne suis-je auprès de lui !*]

Silvestre de Sacy (1803², p. 181-182) :

(1) proposition délibérative

a. interrogative [*Aimez-vous l'étude ?*]

b. interrogative hypothétique [*Aimeriez-vous l'étude si... ?*]

c. conditionnelle [*Si vous aimez l'étude, ..*].

d. suppositive [*Si vous aimiez l'étude, ..*]

(2) proposition affirmative

e. positive [*J'aime l'étude / Je n'aime pas l'oisiveté*]

f. hypothétique (corrélative) [*J'aimerais l'étude, si ...*]

a été adopté par la grammaire de Port-Royal correspond à l'expression du jugement, traduit au moyen de l'énoncé assertif, comment expliquer que ces typologies, élaborées par des grammairiens revendiquant l'héritage port-royaliste, usent de catégories descriptives que les Messieurs auraient regardées comme des expressions mal formées ?

On établira d'abord un rapide état des lieux du traitement des modalités énonciatives dans les grammaires françaises des 16^e et 17^e s., afin de prendre la mesure des infléchissements descriptifs résultant de l'acclimatation grammaticale de la *proposition* dans la *Grammaire générale et raisonnée*. Les difficultés de cette acclimatation, qui achoppe particulièrement sur l'analyse des énoncés non assertifs, sont généralement affrontées au 18^e s. — par les grammaires générales comme par les grammaires françaises «particulières» — au moyen d'essais d'ajustement des définitions respectives de la *phrase* et de la *proposition*.

On précisera cette vue en comparant le traitement des énoncés non assertifs développé par Port-Royal à quelques-unes des réponses les plus significatives apportées à ce même problème au siècle suivant. On tentera ainsi de comprendre, en restituant les grandes étapes de son élaboration, comment le métalangage des «types de phrases» parvient à un état relativement stable alors même que la théorie du langage dominante ne permet pas de concevoir une théorie des actes de langage.

1. MODALITES ENONCIATIVES ET NOMS DE L'ENONCE DANS LA GRAMMAIRE FRANÇAISE AVANT 1660

Les modalités d'énonciation ne peuvent constituer un objet d'étude pour des grammaires organisées selon le principe de l'analyse successive des parties du discours, la chose va de soi. Pour autant, cela ne signifie pas que la mention, voire la caractérisation de certains énoncés modalisés soit absente de ces grammaires. Si l'on s'autorise une vue d'ensemble, inévitablement schématique, du traitement de l'énoncé et de ses types dans les premières grammaires françaises⁴, on peut distinguer deux positions dominantes :

-
- (3) proposition volitive
 - g. impérative [*Étudiez votre leçon*]
 - h. optative [*Puisse cet enfant aimer l'étude !*]
 - i. concessive [*Soit la chose telle que vous le pensez*]

⁴ Par «premières grammaires françaises» on entend ici les principales grammaires particulières du français rédigées en français entre Meigret, 1550 et Chiflet, 1659, soit Estienne, 1557, Ramus, 1562, Bosquet, 1586, Masset, 1606, Maupas, 1618, Oudin, 1632, Irson, 1656. Nous renvoyons au site du *Corpus des Textes Linguistiques Fondamentaux* (B. Colombat & A. Pelfrène dir., <http://ctlf.ens-lsh.fr/>) pour les références et descriptions de chacun de ces ouvrages. Cette étude présente donc une double limitation, puisqu'elle exclut à la fois les grammaires du français rédigées en d'autres langues (les grammaires en latin de Pillot, Garnier, Cauchie, par exemple), et les travaux des Remarqueurs.

i) L'énoncé n'est pas une catégorie définie, il constitue le niveau supérieur externe de la description.

Ce niveau supérieur, principalement nommé dans la collocation *parties d'oraison*, ne fait l'objet d'aucune définition. Ses dénominations les plus usuelles sont *oraison*, *discours* et *propos*, voire *langage* ; les termes *clause*, *sentence*, *phrase* ou *période*, quand ils apparaissent, ont des emplois plus spécifiques. C'est la position tenue dans les ouvrages de Masset, Oudin, Maupas.

ii) L'énoncé est défini au moyen d'une adaptation de sa définition priscienne.

La célèbre définition de Priscien (*Oratio est ordinatio dictionum congrua, sententiam perfectam demonstrans*⁵) est diversement adaptée par les premiers grammairiens du français. Trois exemples suffiront à illustrer la liberté des «traducteurs» :

De l'Oraison.

Finalement des mots divers assemblez ensemble, on en fait une oraison, & propos tellement ordonné qu'on s'en sert à dire, et escrire ce que chascun a conceu en son entendement. (Estienne, 1557, p. 12-13)

Le langage, l'oraison, le parler, ou propos est un bâtiment de vocables, ou paroles ordonnées de sorte qu'elles rendent un sens convenable et parfait. (Meigret 1550 : 26)

Qu'est-ce d'oraison ?

C'est une congrüe composition de Dictions : Ou bien tout devis, quy se peut exprimer, avec sens et raison, comme

L'auteur *Plusieurs par leur art, et prudence,
Ont acquis grand'gloire et puissance.*

(Bosquet 1586, p. 35)

De telles définitions, qui n'impliquent pas que l'unité de sens complet soit l'énoncé, ni à plus forte raison que l'énoncé canonique soit de nature assertive, ne permettent pas d'introduire à ce niveau de l'analyse la question des modalités énonciatives. Tout au plus obligent-elles à rectifier, à la suite de Priscien, l'opposition entre *mot* et *oraison*, en signalant l'existence de mots-phrases, énoncés impératifs ou «responsifs»⁶. A la limite, la

⁵ *GL*, II, p. 53.28-29. «L'énoncé est une combinaison de mots cohérente, qui exprime un sens complet.» (trad. Baratin, 1994). *L'oratio perfecta* chez Priscien est le plus souvent identifiée à la combinaison du nom et du verbe dans l'énoncé assertif (Baratin 1989, p. 414).

⁶ «N'importe quel mot peut à lui seul recevoir ce nom d'énoncé, lorsqu'il présente un sens complet, comme les verbes à l'impératif, ou dans les réponses, qui sont souvent complètes avec un seul mot : par exemple, si je dis *quel est le plus grand bien dans la vie ?* et qu'on me réponde *l'honnêteté*, je dis *cet énoncé est une bonne réponse.*» (*GL*, II, 54., p. 1-4, trad. Baratin 1994, p. 175). Meigret reprend cette analyse, en supprimant la mention de l'impératif : «Et combien que les clauses responsives en la langue française soient quelquefois, et le plus souvent, d'une parole, elle est toutefois de telle nature qu'elle est réciproque de la

définition de l'énoncé pourra ne retenir que cette distinction : c'est le cas chez Chiflet (1668, p. 3-4), dans la section de l'ouvrage intitulée «Explication des termes de la Grammaire»⁷ :

Un *mot* n'est qu'une seule parole. Une *Phrase* est composée de plusieurs mots : comme, *je vous aime*.

La situation peut sembler étonnante si on la met en regard des discussions médiévales sur la définition priscienne de l'énoncé (Rosier, 1989) : les conflits d'interprétation concernent alors la portée de cette définition, qui peut être lue comme concernant l'*oratio* en général, ou l'*oratio perfecta* seulement. Par *oratio perfecta*, on entend alors les cinq espèces d'*orationes* établies par la tradition logique afin de distinguer des autres types d'énoncés celui qui est porteur du vrai ou du faux : l'*oratio enuntiativa* s'oppose aux *orationes* dites *interrogativa*, *vocativa*, *optativa* (ou *deprecativa*), et *imperativa*⁸. Elles sont décrites par Ammonius⁹ comme engageant une relation avec un auditeur, dont on attend :

une réponse ou un objet (interrogation)

la présence ou l'attention (adresse, appel –vocatif)

une action, que l'auditeur soit un être supérieur (prière) ou un être inférieur (ordre)

Jusqu'au 17^e s., la plupart des ouvrages de logique mentionnent ces types d'énoncés, définis sommairement et pour ainsi dire en creux, puisque leur identification vise à circonscrire le domaine de la logique par contraste avec celui des autres arts du discours¹⁰. Il reste qu'une description homogène et relativement stabilisée des énoncés non assertifs est ainsi transmise, sans faire l'objet d'aucune adaptation dans le discours des premières grammaires françaises. Si certaines des grammaires qui adoptent vis-à-vis de l'énoncé la seconde des positions dégagées plus haut — celles de Meigret, Bosquet, et Ramus en particulier — utilisent bien la distinction entre sens «parfait» et «imparfait» de l'énoncé, c'est d'une manière telle que cela n'implique pas l'inventaire des types d'énoncés «parfaits» correspondant aux énoncés modalisés. Le critère de «perfection du sens» sert en effet essentiellement à deux choses : donner une définition de l'oraison parfaite comme séquence associant au moins un verbe et un nom (ou «suppôt») ;

clause de l'interrogant, en affirmant, ou niant : comme êtes vous là ? Oui, ou, non. Qui a battu Pierre ? Moi.» (1550, p. 26).

⁷ Pour C. Marchello-Nizia (1979), c'est avec l'ouvrage de Chiflet que *phrase* devient un terme du métalangage grammatical.

⁸ Nous utilisons ici la terminologie latine, établie par les traductions de Boèce. Sur les sources stoïciennes de cette distinction des énoncés non déclaratifs, voir Ildefonse 1999. Cette catégorisation n'est pas utilisée par Priscien, qui identifie généralement l'énoncé complet à une structure assertive simple, associant un nom et un verbe (cf. Baratin 1989, p. 408-428).

⁹ Voir Ildefonse & Lallot, 1992, p. 6, ainsi que Nuchelmans, 1980, p. 86 sq.

¹⁰ Voir par exemple Dupleix (1607², p. 166) : les oraisons parfaites sont divisées en deux types : celles qui «signifient vrai ou faux», et celles qui «ne signifient ni vrai ni faux, [...] comme quand on prie, on desire, ou fait imprecation ou commandement, dont nous n'avons que faire de discourir» (p. 166).

formuler des règles d'usage des signes de ponctuation prenant en considération le degré d'autonomie des séquences assemblées par la *période*.

La non-réinscription dans ces grammaires des réflexions médiévales sur les énoncés modalisés doit probablement être interprétée, en suivant Lardet 1986, comme l'une des conséquences du rôle joué par Ramus et Sanctius pour réaffirmer les partages disciplinaires entre logique, rhétorique, et grammaire, et préserver cette dernière de tous les «parasitages de l'énonciation». Plus largement, on peut considérer que la prégnance du dispositif des parties du discours comme noyau de la tradition grammaticale gréco-latine incite les grammairiens à ne traiter des modalités d'énonciation que dans la mesure où elles affectent les unités morphosyntaxiques, c'est-à-dire à l'occasion de l'étude des modes verbaux, et des espèces de pronoms et d'adverbes. C'est bien ce que l'on observe dans nos grammaires, qui adaptent ce dispositif à leur langue-cible en consacrant un développement particulier à la présence, la place et la forme du pronom personnel dans l'interrogation et l'injonction. Ces développements sont d'autant plus pertinents que ces premières descriptions du français sont souvent, à titre principal ou secondaire, des méthodes de langue.

Plutôt que de tenter l'inventaire des noms de l'énoncé modalisé rencontrés dans ces ouvrages au fil des sections consacrées aux pronoms, aux modes du verbe, aux adverbes, et aux conjonctions¹¹, nous retiendrons l'exemple singulier de la *Grammaire et syntaxe française* de Maupas (1632³), remarquable par l'abondance et la diversité des noms de l'énoncé utilisés — et ce alors même qu'aucune définition générique de l'énoncé n'est formulée. On peut ainsi relever, dans la longue section consacrée au pronom, les appellations suivantes : *phrases interrogatives* (1632, p. 121), *oraisons affirmatives / propos négatif / oraisons impératives* (*ibid.*, p. 127), *propos prohibitif* (*ibid.* : 128), *démonstrations substantives* (*ibid.*, p. 139)¹², *propos commandatif* (*ibid.* : 158). La description des adverbes utilise les catégories suivantes : *propos énonciatif*¹³, *propos interrogatif*, *propos dubitatif* (*ibid.*, p. 329) *propos impératif* (*ibid.*, p. 330), *énonciation affirmative ou négative* (*ibid.*, p. 330). D'autres noms de l'énoncé (*sentence*, *clause*, *période*¹⁴) sont employés pour des distinctions qui ne relèvent pas des modalités d'énonciation.

¹¹ Les sections des grammaires consacrées à la ponctuation, quand elles existent, présentent nécessairement des noms de l'énoncé désignant les différents types d'unités distingués par le point, le point-virgule et la virgule. Mais ces noms concernent rarement l'énoncé modalisé, les points d'interrogation et d'exclamation étant rarement mentionnés, tant leurs règles d'usage paraissent simples.

¹² C'est-à-dire phrase à verbe *être* attributif.

¹³ Un *propos énonciatif* est un énoncé qui précède, sert de cadre à celui qui suit. Ex : «Lisez-moi pour voir si vous y entendez.» (1632, p. 329)

¹⁴ On notera que Maupas distingue la post-position du sujet en phrase interrogative et en phrase assertive en réservant le terme *période* au second phénomène : «Il advient bien quelquefois de postposer le nominatif à son verbe [...]. C'est volontiers quand la période commence par un adverbe, conjonction, ou autre partie indéclinable. *Si parla le roi à eux. Lors se leva Monsieur le Président.[...]*» (1632, p. 254)

S'il est impossible de dégager une réelle systématisme dans l'emploi de ces noms de l'énoncé, on peut observer certaines régularités : *phrase* est employé quand la séquence linguistique est envisagée du point de vue de l'ordre des mots, mais cette acception rare et nouvelle coexiste avec l'acception courante selon laquelle *phrase* nomme des locutions, des «façons de parler», ou des exemples¹⁵ ; *propos* tend à nommer l'énoncé considéré comme une unité pragmatique ; enfin *énonciation*, calque de l'*enuntiatio* des logiciens, apparaît pour nommer la qualité logique de l'énoncé, affirmatif ou négatif.

Sans que l'on puisse considérer cet emploi des noms de l'énoncé comme représentatif d'un usage dominant dans la grammaire française de la première moitié du 17^e s., il est significatif de la forte variabilité qui caractérise alors la terminologie relative à l'énoncé. La liberté dont jouissent les grammairiens pour nommer l'énoncé et ses types doit bien entendu être rapportée au fait que la traduction française de ces noms, empruntés aussi bien aux traditions rhétoriques et logiques qu'à la grammaire latine étendue, est récente et non stabilisée. On remarquera que, malgré cette abondance des noms de l'énoncé, *proposition* n'apparaît jamais dans ces grammaires. Le terme est du reste assez rare dans les logiques humanistes (Nuchelmans 1980, p. 147-158). Il en va de même dans les logiques de la première moitié du 17^e s., qui emploient plus volontiers *enuntiatio* — que Duplex traduit en français par *énonciation* — ou *axioma* (Clauberg, 1658²), et limitent l'usage de *proposition* à la désignation de la première prémisses du syllogisme¹⁶. Ce n'est que dans les logiques de la seconde moitié du siècle qu'*énonciation* tend à être remplacé par *proposition*¹⁷.

¹⁵ Le même double emploi du terme *phrase* peut être observé chez Oudin (1632, p. 81 et 83), qui distingue, à propos de l'expression et de la place du pronom, la *phrase interrogative* et la *phrase impérative*. Nous renvoyons à J.-P. Seguin (1993) pour une étude précise de ce qu'il appelle la «grammaticalisation» de la *phrase*, et en particulier à son analyse des difficultés à dater l'accès de la *phrase* au statut de terme du métalangage grammatical (1993, p. 25-58). Nous nous rangeons à son avis (*ibid.* : 155-168) pour considérer qu'au 17^e s. le terme *phrase* n'est encore que «disponible» pour accéder à ce statut, qu'il n'acquiert véritablement que dans la première moitié du 18^e s., en particulier avec les *Rudiments de la langue latine* de Vallart (1735) et la *Mécanique des langues* de Pluche (1751).

¹⁶ L'agencement terminologique est très clair chez Duplex, dont le chapitre 6, livre IV, est intitulé «De l'Énonciation et de ses divers noms» : «L'*énonciation* donc est une oraison parfaite et signifiant affirmation ou négation. Laquelle suivant ses diverses fonctions reçoit aussi divers noms. Car en tant qu'elle interprète et explique les conceptions de l'ame, elle est appelée *interprétation*. En tant qu'elle est partie du syllogisme, *Proposition* [...]». (1606, p. 167). Sur l'histoire du terme *énonciation*, voir Delesalle, 1986.

¹⁷ La Mothe Le Vayer, dans sa brève *Logique du Prince* (1658, p. 31), définit la *proposition* comme le résultat de la conjonction de divers termes pour assurer ou nier ; mais *proposition* est aussi donné comme synonyme d'*énonciation* et d'*oraison* (*ibid.*, p. 32). Geulincx, dans sa *Logica* (1662), choisit de réserver *propositio* au seul énoncé affirmatif ou négatif («Affirmatio et Negatio communi nomine vocantur Propositiones : sic ubi proinde Propositionem dixerimus, oportet eo nomine, sive Affirmationem, sive Negationem intelligere», 1662, p. 6), et utilise *enuntiatio* pour les autres distinctions logiques de l'énoncé (quantité, modalité, simplicité/composition, etc.). Dès 1648 cependant, Lesclache opte pour un emploi plus étendu de *proposition* : ce terme désigne, dans cette *Logique* d'inspiration cartésienne, la sorte de *discours* qui «représente le jugement que l'on fait de quelque chose» (1648 : 169).

2. LE TRAITEMENT DES MODALITES ENONCIATIVES DANS LA GRAMMAIRE GENERALE ET RAISONNEE

On sait que le primat accordé à l'énoncé assertif dans la *Grammaire* des Messieurs est étayé par une théorie du jugement comme «principale forme ou manière des pensées» : juger c'est «affirmer qu'une chose que nous concevons est telle ou n'est pas telle» (1676, p. 24), et les autres formes des pensées sont les «conjonctions, disjonctions et autres opérations de notre esprit, et tous les autres mouvements de notre âme, comme les désirs, le commandement, l'interrogation, etc.» (*ibid.*, p. 24-25). Rappelons aussi que ces «formes» de pensées opèrent sur une «matière», et que la traduction grammaticale de cette distinction entre matière et forme de la pensée correspond à l'identification de deux groupes de parties du discours : les noms, articles, pronoms, participes, prépositions et adverbes d'une part, les verbes, conjonctions et interjections d'autre part. La relation entre les parties du discours et les formes des pensées exprimables ne peut consister en une simple projection terme à terme : la première partie de l'énumération (les «conjonctions, disjonctions et autres opérations de notre esprit») concerne les opérations de l'esprit produisant les énoncés complexes, et trouve une traduction linguistique directe dans l'unité de la classe des conjonctions ; la seconde («tous les autres mouvements de notre âme, comme les désirs, le commandement, l'interrogation, etc.»), regarde la production des énoncés optatifs, injonctifs et interrogatifs. Or, s'il est habituel de décrire l'interjection et les modes verbaux comme exprimant diverses affections de l'âme, quelle partie du discours pourrait exprimer l'interrogation ?

La *Grammaire générale et raisonnée* privilégie les modes verbaux comme moyen d'expression des «mouvements de l'âme»¹⁸. L'indicatif étant regardé comme le mode «principal», celui par lequel le verbe signifie l'affirmation, les autres modes sont divisés en deux groupes, selon qu'ils expriment une modification de l'affirmation portée par le verbe (le subjonctif et la forme en *-rais* sont dits exprimer des affirmations «conditionnées» ou «modifiées»¹⁹) ou bien des «façons de vouloir», qui correspondent au souhait, à la concession et à l'injonction. L'existence de l'optatif et de l'impératif est ainsi expliquée par le fait que «l'action de notre volonté se peut prendre pour une manière de notre pensée» (1676, p. 76), quand

¹⁸ Cette définition du mode est courante, depuis la grammaire antique. Selon M. Baratin (1989, p. 167-185), la première tentative de mise en correspondance des types d'énoncés modalisés et des catégories verbales se trouve dans le *De lingua latina*, X, 31 de Varron : adoptant la quadripartition des énoncés selon Protagoras (interrogation / réponse ; ordre / prière), Varron considère les formes verbales suivies de *-ne* comme des formes fléchies, *-ne* marquant l'interrogation de la même façon qu'une désinence de l'indicatif marque la réponse. On peut considérer que, dans une certaine mesure, la version donnée par les Messieurs de cette coïncidence entre «mouvements de l'âme» et modes verbaux constitue un prolongement, adapté à la théorie cartésienne de l'entendement, de l'analyse varronienne. Plus près des Messieurs, Scaliger avait tenté, en déployant la catégorie de l'*enuntiatio*, de développer ce que J. Julien (1978, p. 305 sq.) a appelé «une pragmatique du mode».

¹⁹ Ex. *quò qu'il aimât ; quand il aimerait*

nous voulons des choses qui ne dépendent pas de nous, ou quand ce que nous voulons dépend d'une personne de qui nous pouvons l'obtenir.

A la suite de ces définitions de portée *générale*, les Messieurs font observer que selon les langues, ces manières de la volonté ne sont pas exprimées de la même manière. Ils notent l'absence de certains modes dans certaines langues (l'optatif en latin et en français), l'absence de mode pour la concession dans toutes les langues, l'absence de flexion verbale propre pour l'impératif en français. Le mode verbal n'est donc que la traduction imparfaite des mouvements de la volonté. Quant à l'interrogation, qui n'est pas mentionnée comme correspondant à une «manière de vouloir», ni évoquée lors de la description des pronoms ou des adverbes, elle apparaît curieusement au chapitre «Des conjonctions et interjections», où elle est définie comme une forme de pensée signifiant «ce mouvement de notre âme qui veut savoir une chose et qui demande d'en être instruite» (1676, p. 99). Sa place dans ce chapitre est justifiée par le fait qu'elle peut s'exprimer par l'emploi de la «particule» latine *ne*, qui présente les mêmes propriétés que les conjonctions :

De même [que les conjonctions, comme *et, non, vel, si, ergo, et non, ou, si, donc*] *ne*, qui est en latin la particule de l'interrogation, *aisne ? dites-vous* n'a point d'objet hors de notre esprit, mais marque seulement le mouvement de notre âme, par lequel nous souhaitons de savoir une chose.

Et c'est ce qui fait que je n'ai point parlé du pronom interrogatif, *quis, quae, quid ?*, parce que ce n'est autre chose qu'un pronom, auquel est jointe la signification de *ne* ; c'est-à-dire qui, outre qu'il tient la place d'un nom, comme les autres pronoms ; marque de plus ce mouvement de notre âme qui veut savoir une chose et qui demande d'en être instruite. C'est pourquoi nous voyons que l'on se sert de diverses choses pour marquer ce mouvement. (1676, p. 99)

Cette assimilation inhabituelle de l'enclitique latin *-ne* à une conjonction illustre une difficulté propre au programme de la *Grammaire générale et raisonnée* : la correspondance entre «ce qui se passe dans nos pensées» et «les diverses sortes de signification qui sont enfermées dans les mots» peut difficilement être assurée quand il s'agit de traiter de catégories telles que les modalités, dont les marques linguistiques engagent moins le niveau du mot que celui de la relation prédicative²⁰. La solution avancée consiste à sélectionner une marque linguistique de l'interrogation relevant du second groupe des parties du discours – la «conjonction» latine *ne* – et à considérer que l'idée d'interrogation attachée à cette forme donnée comme prototypique trouve différentes traductions selon les langues. L'interroga-

²⁰ M. Dominicy (1984, p. 166-167) a relevé cette difficulté et l'interprète de la façon suivante : le subjonctif, les «conjonctions» telles que *quoique*, la «particule» *-ne* seraient des opérateurs non-assertoriques dérivant de la proposition modifiée non pas une autre proposition, mais «une phrase qui, prononcée ou écrite, exprime un 'mouvement de l'âme' différent de l'assentiment et attaché à la matière d'un jugement possible». C'est une hypothèse éclairante, mais il nous paraît impossible de dire si elle formule un implicite ou un impensé de la théorie des Messieurs.

tion par postposition du pronom sujet au verbe est ainsi signalée comme une équivalence française de la forme *ne* (*ibid.*, p. 100).

Il reste que la question des modalités énonciatives est ici prise en compte, et trouve une interprétation «générale», unifiée par le principe de distinction entre les différentes «formes des pensées». Le statut des énoncés non assertifs n'est cependant pas clairement établi, ce que manifeste une absence de dénomination propre : ce ne sont pas des *propositions*, puisqu'ils n'expriment pas de jugement, mais aucun terme ne vient les nommer. Les seuls noms de l'énoncé autres que *proposition* apparaissant dans cette grammaire concernent d'autres objets : *oraison*, au chapitre «Des gérondifs et des supins», désigne les séquences *tempus legendi* et *legere libros* ; *phrase* est employé en deux occurrences : pour décrire l'usage du possessif *son* avec un possesseur non-humain (ce n'est possible qu'en «des phrases qui sont autorisées par l'usage»²¹), et l'accord du participe passé des verbes pronominaux (*elle s'est trouvé/e malade* est ainsi commenté : «lorsque la phrase détermine assez le sens, elle détermine aussi la construction», c'est-à-dire qu'elle permet de choisir entre participe passif déclinable et participe actif indéclinable).²²

Malgré ces imprécisions terminologiques, il faut reconnaître que la *Grammaire générale et raisonnée* thématise la question des modalités énonciatives, et l'inscrit dans le programme de la grammaire générale : l'adoption d'un modèle propositionnel défini par l'acte de pensée représenté par l'assertion impose de décrire «raisonnablement» les énoncés non assertifs.

3. LES PROLONGEMENTS DE L'ANALYSE AU 18^E S.

Le modèle port-royaliste d'analyse des modalités énonciatives connaît une réception plutôt négative : délibérément ignoré des grammaires d'usage ou des manuels de langue, qui ne sont pas tenus d'asseoir une théorie du langage explicite, il n'est pas non plus reconduit à l'identique par les grammaires plus théoriques, pour des raisons qui tiennent aussi bien aux inflexions internes du programme de la grammaire générale qu'à sa contestation. Je retiendrai trois des analyses majeures des modalités énonciatives développées au 18^e s. : celles de Girard, Beauzée, et Harris.²³

²¹ Le type d'exemples donnés est *Une rivière est sortie de son lit, un cheval a rompu sa bride* (1676, p. 47).

²² L'expression «discours interrogatif» apparaît en II, 17, à l'occasion de l'évocation du discours rapporté. Le passage ne permet cependant pas d'affirmer que le terme *proposition*, employé pour nommer chacun des deux éléments joints par *si* dans *on m'a demandé si je pouvais faire cela* s'applique aussi à l'interrogation directe *Pouvez-vous faire cela ?*

²³ On pourra s'étonner de l'absence de mention des analyses de Buffier (1709, *Grammaire française sur un plan nouveau*), célèbre pour son analyse de l'énoncé en nom, verbe et modificatif (cf. Chevalier 2006², p. 609-620). Cependant, outre qu'il est bien délicat d'apprécier la réelle portée théorique de ces innovations (cf. Seguin 1993, p. 79-104), elles sont sans conséquence sur l'analyse des modalités énonciatives. La question, qui n'est

3.1. GIRARD : LA *FRASE* «VUE PAR LA FORME DE SA STRUCTURE»

L'originalité et l'intérêt des *Vrais principes de la langue française* de Girard sont bien connus (Chevalier 2006², p. 679-689 ; Swiggers, 1982 ; Seguin, 1993, p. 233-256) : sans adopter le modèle propositionnel et en s'en tenant à la *Fraser*, l'ouvrage élabore une théorie générale²⁴ de l'énoncé qui différencie nettement fonctions syntaxiques et parties du discours. Le choix du terme *phrase* pour nommer l'énoncé n'est pas en lui-même significatif d'une opposition à la *Grammaire générale et raisonnée* : c'est le terme dominant dans les grammaires françaises «raisonnées» de la première moitié du 18^e, et sa définition peut être calquée sur celle donnée par les Messieurs pour la *proposition* (c'est le cas par exemple de Restaut 1730, qui en plusieurs occasions donne *phrase* et *proposition* pour synonymes, et de Vallart 1744²⁵).

Mais la *phrase* de Girard est bien autre chose que la *proposition* de Port-Royal. Sa définition («tout assemblage de mots faits pour rendre un sens», 1747, I, p. 85) est suffisamment large pour permettre de développer une analyse de l'énoncé qui, sans recourir à l'opération de jugement, articule deux niveaux descriptifs : la *phrase* est à la fois un ensemble syntaxiquement structuré et une unité de sens complet, ce sens complet pouvant correspondre aussi bien à l'unité du «tableau de la pensée» (*ibid.*, I, p. 88) qu'à l'unité de l'acte de parole. La *phrase* est ainsi un objet que l'on peut saisir sous différents «points de vue», tous légitimes, et sa caractérisation énonciative va de soi. Les modalités énonciatives figurent dans l'inventaire des différentes façons de considérer la *phrase* : le quatrième point de vue²⁶, qui consiste à regarder la *phrase* «par la forme de sa structure» (c'est-à-dire en s'attachant à l'ordre de ses constituants en tant qu'il est la marque d'une modalité énonciative), distingue les *phrases* en trois «formes» : *expositive*,

abordée qu'en passant, est résolue au moyen de l'explication par l'ellipse : l'impératif et les mots interrogatifs font partie des «termes de supplément», c'est-à-dire des termes équivalents à plusieurs autres et dont la réécriture permet de retrouver l'énoncé assertif implicite (1709, p. 86-91, § 160 à 167). Cf. *infra*, note 38.

²⁴ Bien que la grammaire de Girard ne vise que le français, elle se présente comme l'application particulière d'une théorie généralisable, dans les limites de la typologie des langues proposée par ailleurs (cf. 1747, I, p. 23-25).

²⁵ Restaut (1730, p. 128) : «D. *Comment appelle-t-on une suite de mots qui contient un sujet, & ce que l'on en affirme ?* R. On l'appelle une *proposition* ou une *phrase*. Vallart (1744 : 502) : «PROPOSITION. C'est la même chose que *phrase*».

²⁶ (1) phrase considérée par rapport au sens (a. subordonnée ; b. relative ; c. détachée. (2) phrase considérée par le nombre de membres dont elle est composée (a. incomplète <Subjectif, Attributif > ; b. complète <Subjectif, Attributif, Objectif, Terminatif, Circonstanciel > ; c. intégrale <7 membres, les précédents + Conjonctif et Adjonctif >). (3) phrase considérée par l'énonciation de ses membres (a. simplifiée <membres = expression simple > ; b. compliquée <membres = plusieurs mots unis ensemble > ; c. implicite <S et/ou A sous-entendus >). (4) phrase considérée par la forme de la structure (a. expositive ; b. impérative ; c. interrogative).

impérative ou *interrogative* (*ibid.*, I, p. 116). La description de chacun de ces trois types est la suivante :

la *phrase expositive* : «décrit simplement ; soit en narrant, soit en faisant une hypothèse, soit en tirant une conséquence» ;

la *phrase impérative* «fait entendre qu'on exige quelque chose ; soit par commandement, par exhortation ou par supplication»,

la *phrase interrogative* «a un tour d'enquête ; qu'elle peut prendre par manière de question, de doute ou d'avis».

L'articulation avec l'analyse syntaxique est opérée par le biais du «régime constructif»²⁷, qui indique les règles, ou du moins les tendances, de la place des constituants de la phrase selon sa «forme», car «chacune de ces formes influe d'une manière particulière sur l'harmonie des membres» (*ibid.*, I, p. 115-116). Ainsi, la première règle «de bon usage pour les moyens du régime constructif» établit que, dans la *phrase expositive* française, l'ordre des parties est généralement *Subjectif* + *Attributif* + *Objectif* + *Terminatif*. (*ibid.*, I, p. 134-135) ; les phrases *impérative* et *interrogative* sont rapprochées au motif que l'Attributif (le verbe) occupe souvent la première place dans ces «formes de phrases». Préalablement à l'énoncé de cette règle, les diverses constructions de la phrase interrogative en français ont été soigneusement inventoriées (*ibid.*, I, p. 117-120). Les énoncés modalisés sont ainsi décrits non plus seulement au moyen de caractérisations psychologiques traduites par les inflexions verbales ou par la présence de certaines «conjonctions», mais par la mise en corrélation d'une caractérisation pragmatique et d'une organisation syntaxique.

Malgré les nombreuses réserves suscitées par ce modèle d'analyse de l'énoncé, les *Vrais principes* ont été bien connus, et leur typologie des *phrases* réutilisée, non sans malentendus²⁸. On la retrouve ainsi dans la *Grammaire française* (1754) de Wailly, puis dans les nombreuses éditions des *Principes généraux et particuliers de la langue française*, du même auteur :

Section *Des phrases et des périodes* :

La phrase est ou interrogative, ou impérative, ou expositive.

La phrase est interrogative, lorsqu'en parlant on fait une question. [...]

La phrase est impérative, quand en parlant on commande, on défend, on prie, ou l'on exhorte ; [...]

²⁷ Le «régime constructif» est le régime «considéré par rapport à son but» tendant «à la structure de la phrase par le moyen des parties constructives» (*ibid.*, p. 122). Son pendant sur le plan des «moyens» est le «régime dispositif», qui regarde «l'arrangement que doivent garder entre eux les membres de la phrase» (*ibid.*, p. 133).

²⁸ Court de Gébelin est l'un des rares grammairiens d'envergure à revendiquer l'inspiration de Girard. Dans son *Histoire naturelle de la parole*, on lit ainsi, à l'occasion de l'inventaire des différents types de «constructions» exigées par la langue française, la série suivante : «phrase narrative ou expositive, impérative, interrogative, optative» (1776, p. 337). Mais ces types, non définis, ne sont évoqués que pour illustrer divers cas de post-position du sujet au verbe, et sont associés à la *phrase incise*, l'énumération, etc. La caractérisation pragmatique des énoncés modalisés est donc effacée.

La phrase est expositive, quand on ne parle ni pour interroger, ni pour commander. [...]. (1773, p. 156-157)

La tripartition des *phrases* est rapportée, au moins pour les deux premiers types, à la différence des actes de langage associés, mais l'association à une caractérisation syntaxique a disparu. Cette réduction peut être mise au compte du raffinement de la théorie syntaxique de Girard, jugé excessif par ses contemporains, mais s'explique aussi par la visée strictement «particulière» des ouvrages de Wailly : une grammaire du «bon usage» du français, destinée aux français, peut considérer les modalités énonciatives comme une évidence ne requérant pas autrement l'attention. Il est vraisemblable cependant que le succès des grammaires de Wailly ait contribué à diffuser la terminologie girardienne des énoncés modalisés, et ce malgré les vives critiques exprimées par Dumarsais contre cette éviction de la *proposition*. Sans rappeler ici les arguments soutenus par Dumarsais, suivi par Beauzée, pour distinguer la *phrase*, lieu de la «construction», de la *proposition*, domaine de la «syntaxe»²⁹, je m'attacherai à interroger la pertinence de cette distinction quand elle est appliquée aux modalités énonciatives, dans les écrits de Beauzée.

3.2. BEAUZÉE : DE LA PHRASE INTERROGATIVE A LA PROPOSITION INTERROGATIVE

Parmi les nombreux remaniements de la théorie port-royaliste opérés par Beauzée, celui qui consiste à dénouer le lien entre proposition et affirmation du jugement intéresse directement le traitement des modalités énonciatives, puisque ce choix conduit à reléguer cette question au second plan : l'énoncé de jugement (simple ou modifié) est défini indépendamment de toute propriété illocutoire³⁰. Je renvoie à Auroux 1986 pour l'analyse des modalités énonciatives menée par l'encyclopédiste, et leur mise en regard avec les descriptions de Port-Royal et Condillac. Je me contenterai de préciser ses vues sur l'énoncé interrogatif.

L'interrogation est d'abord envisagée comme un mode verbal *possible*. Le mode verbal est une «idée accessoire» ajoutée à la signification du verbe³¹, que ces idées soient «grammaticales» (l'idée de subordination, portée par exemple par le subjonctif), ou psychologiques (l'optatif, mode mixte, ajoute ainsi à l'idée accessoire d'un «point de vue grammatical» l'idée accessoire «d'un souhait, d'un désir» ; l'impératif ajoute l'idée accessoire «de la volonté de celui qui parle»). Beauzée constate qu'«il aurait

²⁹ Cf. les articles «Construction» (Dumarsais) et «Phrase» (Beauzée) de l'*Encyclopédie* (IV, p. 73-92 et XII, p. 528-529).

³⁰ «Une proposition est l'expression totale d'un jugement» (1767, II, p. 6) et le jugement est «la perception de l'existence intellectuelle d'un sujet sous telle relation à telle manière d'être» (*ibid.*).

³¹ «Les verbes sont des mots qui expriment des êtres indéterminés, en les désignant par l'idée précise de l'existence intellectuelle avec relation à un attribut» (1767, I, p. 402).

été possible d'introduire plusieurs autres *Modes* de la même espèce, par exemple, un *Mode interrogatif*, un *Mode concessif*, &c.» (1767, II, p. 556) ; mais le mode interrogatif n'existe pas, et il faut expliquer autrement l'interrogation. L'analyse de la *Grammaire générale et raisonnée* est refusée : puisqu'aucun mot ne paraît porter en propre la signification de l'interrogation³², il est nécessaire de restituer le verbe qui la porte, c'est-à-dire le verbe de la proposition principale supprimée par ellipse :

Ce verbe [...] doit être, selon les circonstances, l'impératif singulier ou pluriel des verbes qui énoncent un moyen de terminer l'ignorance ou l'incertitude de celui qui parle, comme *dire, déclarer, apprendre, enseigner, montrer, faire connaître, indiquer, désigner, nommer, &c.* (1767, II, p. 415)

La réécriture correcte d'un énoncé comme *Viendrez-vous ?* est donc la suivante : *Dites-moi si vous viendrez* (1767, II, p. 418)³³. C'est ainsi par le biais de la reformulation à l'impératif que l'on peut accorder le statut de proposition à la phrase interrogative — l'impératif étant, avec l'indicatif, l'un des deux modes « directs », modes « dans lesquels seul le verbe sert à constituer la proposition principale, c'est-à-dire l'expression immédiate de la pensée que l'on veut manifester »³⁴.

Dès lors, faut-il regarder l'énoncé interrogatif comme une *proposition* ou comme une *phrase* ? Selon les positions qui viennent d'être rapportées, il semblerait que ce type d'énoncé doive être considéré comme une *phrase interrogative* dans la mesure où il est elliptique, et comme une *proposition* si l'on y lit sa réécriture. Mais l'essai de typologie des proposi-

³² La qualité de « mots interrogatifs » généralement attribuée à la série des formes *combien, comment, pourquoi etc.* est contestée au motif que ces termes apparaissent aussi en phrases assertives, dans ce que nous appelons l'interrogation indirecte. La nature des mots devant être unique, ces termes sont des « mots conjonctifs », dont l'antécédent est à restituer par l'analyse. La démonstration est illustrée par plusieurs exemples de réécritures, sur le modèle suivant : à partir de *Combien coûte ce livre ?*, on montre l'emploi du prétendu terme interrogatif en phrase assertive (*Je sais combien coûte ce livre*), puis on développe ce terme pour prouver son appartenance à la classe des « conjonctifs » : *Je sais le prix à l'égal duquel prix coûte ce livre* (1767, II, p. 407).

³³ L'article « Supplément » de l'*Encyclopédie méthodique* fournit d'autres exemples de ces réécritures de structures dites elliptiques contenant un verbe à un mode autre que l'indicatif : « Ailleurs une simple inversion qui déroge à la construction ordinaire, devient le signe usuel d'une ellipse dont le *supplément* est indiqué par le sens : *viendras-tu ?* c'est-à-dire, *dis-moi si tu viendras ; dussions-nous l'acheter*, c'est-à-dire, *quoique nous dussions l'acheter ; que ne l'ai-je vu !* c'est-à-dire, *je suis fâché de ce que je ne l'ai pas vu, &c.* » (1782-1786, III, p. 457).

³⁴ Article « Mode » de l'*Encyclopédie*, X, p. 593. On retrouvera dans la *Grammaire générale analytique* (1798) de Domergue de semblables réécritures des énoncés interrogatifs et exclamatifs, assorties de leur analyse « logique ». Les *propositions interrogatives* et les *exclamatives* sont en effet des « propositions complétives prochaines », c'est-à-dire qu'elles constituent un « complément nécessaire » de la proposition « primordiale », qui peut être à l'indicatif ou à l'impératif : *Avez-vous lu le Contrat Social ?* = *Je demande ceci incertain pour moi : vous être ayant le Contrat Social lu* (1798, p. 55) / *Quel poète surpasse Racine en élégance ?* = *Je demande le poète lequel poète surpasse Racine en élégance* (*ibid.*, p. 55) / *Que vous êtes bon !* = *J'admire ceci : vous êtes bon à un très haut degré* (*ibid.*, p. 55).

tions présenté à l'article «Proposition» de l'*Encyclopédie*³⁵ ne maintient pas cet usage contrastif du couple *phrase / proposition*. Dans cette typologie en effet, la *proposition interrogative* figure en deux endroits du classement : la première des «Distinctions relatives à la forme grammaticale de la proposition»³⁶ envisage celle-ci «par rapport à la totalité des parties principales et subalternes qui doivent entrer dans la composition analytique de la proposition». Sous ce regard, la *proposition* peut être *pleine* ou *elliptique*, «selon qu'elle contient ou non tous les mots nécessaires à l'expression analytique de la pensée». Beauzée fait remarquer que cette distinction «se dit plutôt de la phrase que de la proposition», et donne l'exemple de la *phrase interrogative*. La troisième de ces distinctions³⁷ concerne la forme envisagée du point de vue du «sens particulier qui peut dépendre de la disposition des parties de la proposition». Sous ce regard, la proposition peut être *expositive*, si elle exprime proprement le jugement actuel de celui qui la prononce (Ex. : *Dieu a créé le ciel et la terre ; Dieu ne veut point la mort du pécheur*) ou *interrogative* si elle correspond à l'expression d'un jugement «sur lequel est incertain celui qui la prononce», qu'il doute sur le sujet (*Qui a créé le ciel et la terre ?*), sur l'attribut (*Quelle est la doctrine de l'Eglise sur le culte des Saints ?*) ou sur la nature de leur relation (*Dieu veut-il la mort du pécheur ?*). L'expression *proposition expositive*, qui n'apparaît qu'en cet endroit de l'œuvre de l'encyclopédiste, est vraisemblablement formée par calque de la *phrase expositive* de Girard ou Wailly (cf *infra*, 3.1.). Mais seul le couple *expositive / interrogative* est reconduit, la *phrase impérative* étant écartée. Pourquoi Beauzée choisit-il de rompre ainsi la cohérence d'une catégorisation pragmatique ? On comprend que son analyse du mode impératif lui interdise de regarder comme elliptique l'énoncé à l'impératif³⁸, puisque cela reviendrait à faire de l'impératif un mode «indirect». On peut cependant imaginer que la *proposition impérative* était facile à inscrire dans cette typologie des propositions : il suffisait de créer une quatrième «distinction de la forme de la proposition», envisagée du point de vue du «sens particulier qui peut dépendre du mode du

³⁵ 1765-1772, XIII, p. 471-476. Article identique à celui de l'*Encyclopédie Méthodique*.

³⁶ Pour rappel, la *matière grammaticale de la proposition* désigne «la totalité des parties intégrantes dont elle peut être composée, & que l'analyse réduit à deux, savoir le sujet & l'attribut», quand la *forme de la proposition* désigne «les inflexions particulières et l'arrangement respectif des différentes parties dont elle est composée» (1765-1772, XIII, p. 471-476).

³⁷ La seconde distinction, qui ne concerne que la *phrase*, oppose selon l'ordre de leurs «parties» la *phrase directe*, la *phrase inverse*, et la *phrase hyperbatique*. Cette rubrique traduit la prise de position assumée par Beauzée dans le débat sur l'ordre des mots, et ne concerne pas les modalités d'énonciation.

³⁸ C'est la solution adoptée par Buffier (1709, p. 74, § 135), qui ne compte pas l'impératif au nombre des modes, pour deux raisons : il n'a pas en français de désinence propre et, «par rapport au sens, c'est un terme de supplément ou d'abréviation, plutôt qu'un verbe ; & quand je dis *faites cela* : ces mots suppléent à ceux-ci *ma volonté* ou *mon avis* est que vous fassiez cela». Une autre réécriture est utilisée p. 87, § 162 : «Les impératifs des verbes [...] sont pour marquer la volonté que nous avons qu'un autre fasse certaine chose ; parce que nous le lui commandons, le lui conseillons ou l'en prions : ainsi *venez me trouver* signifie *je vous ordonne* ou *je vous conseille* ou *je vous prie* ou *je vous exhorte de me venir trouver*».

verbe principal», et opposant la *proposition expositive* à la *proposition impérative*. Si Beauzée n'a pas jugé utile de suivre Girard, c'est bien, me semble-t-il, à la fois la conséquence et la marque d'une certaine rupture avec la théorie port-royaliste de la proposition : la dimension «énonçoïde»³⁹ de cette théorie est perdue avec le découplage du jugement et de l'assertion. L'analyse de Beauzée revient en effet à considérer les modalités énonciatives non comme un acte de langage, ni même de pensée, mais comme l'ajout au jugement formé d'une idée accessoire représentant l'attitude psychologique du penseur / locuteur sur ce jugement même. Cette analyse est dominante dans les grammaires générales françaises postérieures — si l'on excepte celle de Condillac —, qui entérinent ainsi une forme d'idéalisation de l'acte d'énonciation.

La proposition n'étant plus définie par l'acte d'assertion, ses types peuvent se multiplier comme librement — on trouve ainsi recensés, dans la *Grammaire philosophique* Thiébaud, jusqu'à quarante «espèces» ou «classes» de propositions. Les énoncés modalisés trouvent dans ces typologies une place et un nom, sans pour autant que les modalités énonciatives forment une question thématique par la grammaire. Cependant, la prolifération de ces typologies, et plus particulièrement la manière dont elles nomment les énoncés modalisés, ne peut être interprétée comme une simple excroissance du modèle beauzéen. Il semble que la traduction par Thurot de l'*Hermès* de Harris ait joué un rôle déterminant dans la constitution de ce métalangage.

3.3. HARRIS / THUROT : SPECIES OF SENTENCES ET ESPECES DE PROPOSITIONS

L'*Hermès* de Harris a été mal connu en France avant sa traduction par Thurot en 1796 (à ma connaissance, seul Court de Gébelin se réfère explicitement à l'ouvrage original. cf. Bergheaud, 1985). L'*Hermès* propose un traitement des modalités énonciatives bien différent de celui adopté par les grammaires générales françaises, mais cette différence est largement altérée par les choix de traduction opérés par Thurot. La question des modalités énonciatives est abordée dès l'entrée du texte :

We shall begin therefore first from a *Period* or *Sentence*, that combination in Speech, wick is obvious to all; and thence pass, if possible, to those its *primary Parts* wick, however essential, are only obvious to a few.

With respect therefore to the different Species of Sentences, who is ther so ignorant as if we address him in his Mother-Tongue, not to know when 'tis

³⁹ J'emprunte ce terme à S. Auroux (1986, p. 109), qui qualifie ainsi une théorie du langage qui envisage les séquences linguistiques comme «comportant des processus, c'est-à-dire des actes du sujet pensant et/ou parlant», ces actes de pensée définissant «des propriétés des séquences linguistiques sans qu'ils y soient nécessairement marqués». La théorie linguistique de Port-Royal, qui repose sur une théorie générale des actes de pensée — et non de langage — est de type «énonçoïde».

we *assert*, and when we *question*; when 'tis we *command*, and when we *pray* and *wish* ? (Harris, 1751, p. 221)

La traduction correspondante de Thurot est :

Nous commencerons donc par la *période* ou *proposition*, dont tout le monde fait usage en parlant, et nous passerons ensuite aux parties élémentaires qui la composent, et qui quoique d'un usage indispensable, ne sont observées que par un petit nombre d'hommes instruits.

Quant aux différentes espèces de propositions, quel est l'homme assez ignorant pour ne pas connaître, lorsqu'on lui parle dans sa langue maternelle, si l'on affirme ou si l'on interroge, si l'on commande, si l'on prie ou si l'on désire ? (1796, p. 12)

Pourquoi Thurot traduit-il *sentence* par *proposition* plutôt que par *phrase*, alors que ce choix produit ici deux effets tout à fait inhabituels dans le discours grammatical : la coordination d'équivalence entre *proposition* et *période*, et l'annonce d'une distinction d'*espèces de propositions* opérée selon les actes de langage effectués ? Le choix est d'autant plus étonnant que Harris donne de *sentence* la définition suivante :

Now a SENTENCE may be sketch'd in the following description – a compound Quantity of Sounds significant, of wick certain Parts are themselves also significant. (1751, p. 226)⁴⁰

Malgré les nombreuses références au *Peri hermeneias* et à ses commentaires présentes dans l'*Hermes*, c'est à la *Poétique* d'Aristote qu'est empruntée la définition de l'énoncé : *sentence* ne désigne pas l'énoncé porteur du vrai ou du faux, et par suite n'est pas réductible à l'énoncé assertif. Au chapitre II, Harris expose, en renvoyant à Ammonius et Boèce, la possibilité de rendre raison de l'existence de cinq espèces d'énoncés (*assertive sentence*, *interrogative sentence*, *imperative sentence*, *precativ or optative sentence*, 1751, p. 222-223) en les ramenant à l'expression des deux sortes de facultés de l'âme : celles qui relèvent de la *perception* et celles qui relèvent de la *volonté*, faculté incluant les passions et les désirs, tout ce qui amène à l'action. Le marquage de l'expression de ces facultés est attribué au mode verbal, le «mode interrogatif» étant signifié non par la morphologie verbale — parce que le mode de la question serait en quelque sorte «attiré» par le mode de la réponse —, mais par «l'addition ou la suppression d'une particule, ou par un léger changement de position dans les mots, ou quelquefois enfin par le seul changement du ton ou de l'accent de

⁴⁰ Où l'on peut lire la reprise d'une définition aristotélicienne du *logos* : «L'énoncé est une voix composée signifiante dont certaines parties signifient quelque chose par elles-mêmes (car il n'est pas vrai que tout énoncé se compose de verbes et de noms – prenons par exemple la définition de l'homme – on peut avoir un énoncé sans verbe ; toutefois la partie y signifiera toujours quelque chose – par exemple dans *Cléon marche, Cléon*)» (*Poétique* 20, 57a, trad. Dupont-Roc & Lallot).

la voix» (1751, p. 140-141). L'analyse peut sembler proche de celle de la *Grammaire générale et raisonnée*. Elle en diffère cependant notablement parce qu'elle ne donne pas à l'énoncé assertif le statut d'énoncé canonique, mais celui d'une des «espèces» de l'énoncé.

Dans sa traduction du chapitre II, Thurot maintient son choix terminologique et donne la liste suivante : *proposition affirmative, interrogative, impérative, optative ou suppliante*. Comment interpréter cette décision ? Joly (1972, p. 60) pointe l'erreur de traduction en signalant que *sentence* correspond à «phrase ou énoncé complet», mais se limite au commentaire suivant : «en français classique, *proposition* recouvre à la fois *sentence* et *proposition*» (*ibid.*, p. 60, note 3). Il semble qu'on puisse éclairer l'analyse en proposant deux explications à cette «erreur» :

Les définitions de Harris sont largement inspirées de celles d'Aristote et de ses commentateurs. Or jamais *logos, oratio* ou *enuntiatio* n'ont à cette époque été traduits en français par *phrase*.

Le couple contrastif *phrase / proposition*, tant bien que mal défendu par Beauzée, tend dans la grammaire générale de la fin du siècle soit à s'effacer au profit d'un emploi généralisé du mot *proposition*, soit à être réinterprété selon les critères énoncés par Domergue (auteur abondamment cité par Thurot) : *proposition* nomme «l'énoncé d'un seul jugement», dont il résulte ou non un sens complet, quand *phrase* nomme l'«énoncé d'un ou de plusieurs jugements, dont il résulte nécessairement un sens complet» (1798, p. 68-69)⁴¹. C'est-à-dire que la proposition est l'unité atomique de la phrase, mais qu'au bout du compte tout énoncé correspond toujours à l'unité d'une phrase, quelle que soit sa longueur ou son organisation. En venant se substituer à la *proposition complexe* mais aussi à la *période*, la *phrase* de Domergue se présente comme un ensemble hiérarchisé de *propositions*. Ce nouvel agencement, qui invite à l'analyse des propositions dans la phrase, a connu les développements que l'on sait dans la grammaire scolaire française.

CONCLUSION

L'étude menée, bien que limitée du point de vue de l'empan historique et portant sur un corpus de grammaires sélectif, devrait permettre de nuancer l'idée selon laquelle l'adoption par la grammaire d'un modèle propositionnel assimilé à l'énoncé assertif aurait constitué un obstacle à l'analyse des modalités énonciatives. La thématization de cette question par la *Grammaire générale et raisonnée* aurait pu, nous semble-t-il, donner lieu à de tout autres développements si la conception de la subjectivité dans le langage dominante dans les grammaires de la seconde moitié du 18^e siècle

⁴¹ Une configuration semblable est esquissée par les *Elémens de la grammaire françoise* de Lhomond : «L'on a vu jusqu'à présent comment les mots se joignent ensemble, pour former un sens : les mots ainsi réunis sont une *phrase* ou une *proposition*. La plus petite proposition doit avoir au moins deux mots : le nominatif et le verbe» (1780, p. 65-66).

français n'avait pas été, malgré quelques voix discordantes, limitée à une alternative entre un traitement des opérations énonciatives en termes d'ajouts d'«idées accessoires», et une indistinction généralisée des actes illocutoires conçus comme la simple transmission des résultats de l'activité de perception.

© Valérie Raby

REFERENCES

Sources primaires

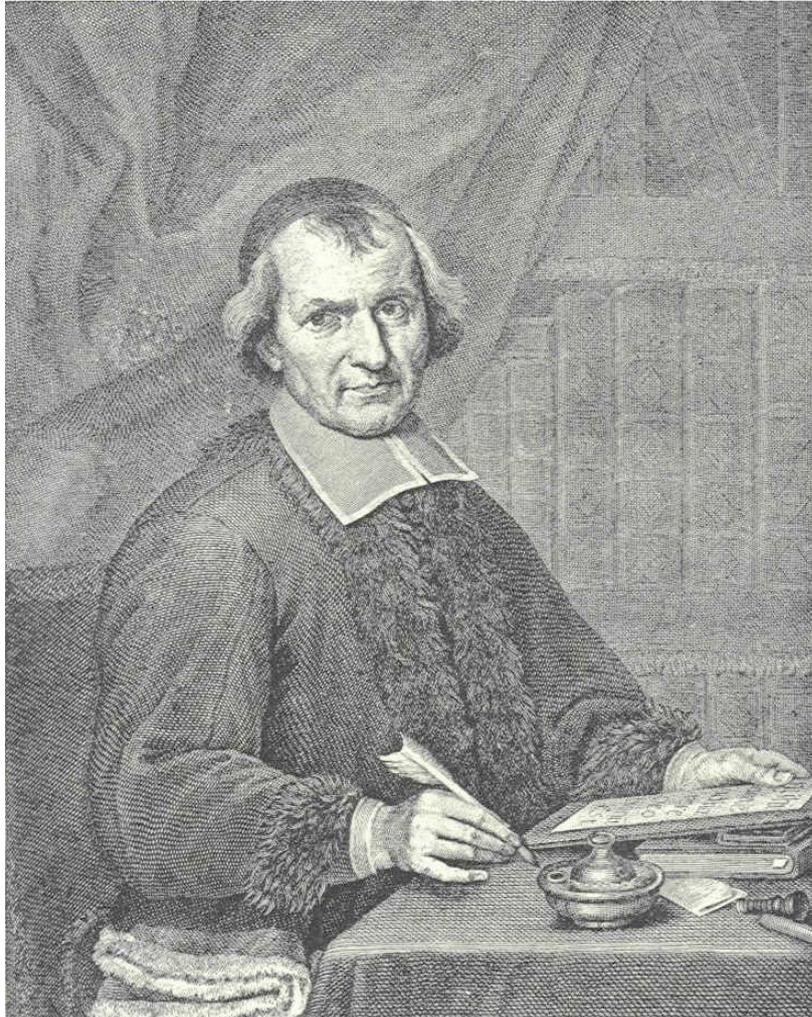
- AMMONIUS : cf. sources secondaires : Ildefonse & Lallot, 1992.
- ARNAULD Antoine & LANCELOT Claude, 1676) : *Grammaire générale et raisonnée*. [1997, Paris, Editions Allia]
- BEAUZEE, Nicolas, 1767 : *Grammaire générale*, Paris, J. Barbou. [1974, Stuttgart-Bad Cannstatt, *Grammatica universalis* 8, facsimile, 2 t.].
- , 1765-1772 / 1782-1786 : Articles «Impératif», «Mode», «Phrase», «Proposition», «Supplément», *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand / *Encyclopédie Méthodique*, Paris : Panckoucke.
- BOSQUET Jean, 1586 : *Elemens ou institutions de la langue françoise*, Mons, Charles Michel [2005, Paris : Editions Champion]
- CLAUBERG, Johann, 1658² : *Logica vetus et nova, quadripartita, modum inveniendae ac tradendae veritatis, in genesi simul et analysi, facili methodo exhibens*, Amstelaedami : Ex officina Elzeviriana.
- CHIFLET, Laurent, 1668 : *Essay d'une parfaite grammaire de la langue française*, Paris : Pierre Maugé.
- DOMERGUE Urbain, 1798 : *Grammaire générale analytique*, Paris : Ch. Houel.
- DUMARSAIS César Chesneau, 1753-1754 : articles «Conjonction» et «Construction», *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris : Briasson, David, Le Breton et Durand, III, p. 872-874 et IV, p. 73-92.
- DUPLEIX Scipion, 1607² : *La Logique ou Art de Discourir et Reasonner* [1984, Corpus des œuvres de philosophie en langue française, Paris : Fayard].
- ESTIENNE Robert, 1557 : *Traicté de la Gramaire Françoise*, Paris : R. Estienne.
- GEULINCX Arnout, 1662 : *Logica fundamentis suis*, Lyon : Henri Verbiest.
- GIRARD Gabriel, 1747 : *Les vrais principes de la langue française*, Paris : Le Breton.

- HARRIS, James, 1751 : *Hermes or A philosophical inquiry concerning universal grammar*, [The Works of James Harris, t.1, Londres : F. Wingrave, 1801, pp. 215- 451].
- , 1796 : *Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction, remarques et additions de François Thurot, Paris, Imprimerie de la République, an IV [1972, Edition, introduction et notes par André Joly, Droz, Genève].
- IRSON Claude, 1656 : *Nouvelle méthode pour apprendre les principes et la pureté de la langue française*, Paris : L'Auteur & G. Meturas
- LA MOTHE LE VAYER, François de, 1658 : *La logique du prince*, Paris : Augustin Courbe.
- LESCLACHE Louis de, 1648 : *Logique*, dans *La philosophie divisée en cinq parties*, vol I, pp. 7-386, Paris : C. Chastellain.
- LHOMOND Charles-François, 1780 : *Elémens de la grammaire française*, Paris : Colas.
- MAUPAS Charles, 1632⁵ : *Grammaire et syntaxe française*, Rouen : Jacques Cailioué.
- MEIGRET Louis, 1550 : *Le Tretté de la grammere françoese*, Paris : C. Wechel.
- OUDIN Antoine, 1632¹ : *Grammaire française rapportée au langage du temps*, Paris : Pierre Billaine.
- RESTAUT Pierre, 1730 : *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, Paris : J. Dessaint.
- SILVESTRE DE SACY Antoine-Isaac, 1803² : *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants*. [1975, Stuttgart-Bad Cannstatt, *Grammatica universalis 10*, facsimile].
- THIEBAULT Dieudonné, 1802 : *Grammaire philosophique*, [1977, Stuttgart-Bad Cannstatt, *Grammatica universalis 11*, facsimile, 2 t.].
- VALLART Joseph, 1744 : *Grammaire française*, Paris : Dessaint et Saillant.
- WAILLY Noël-François de, 1754 : *Grammaire française*, Paris : Debure l'aîné.
- , 1773⁹ : *Principes généraux et particuliers de la langue française*, Paris : Barbou.

Sources secondaires

- AUROUX Sylvain, 1986 : «Actes de pensée et actes linguistiques dans la grammaire générale», *Histoire Epistémologie Langage* VIII-2, p. 105-120.
- BARATIN Marc, 1989 : *La naissance de la syntaxe à Rome*, Paris : Les Editions de Minuit.
- , 1994 : «La conception de l'énoncé dans les textes grammaticaux latins», in Büttgen et alii, p. 171-188.
- BERGHEAUD Pierre, 1985 : «Remarques sur la réception de Harris en France», *Histoire Epistémologie Langage* VII-2, p. 149-162.

-
- BÜTTGEN Philippe, DIEBLER Stéphane & RASHED Marwan, 1999 : *Théories de la phrase et de la proposition, de Platon à Averroès, Etudes de littérature ancienne 10*, Paris, ENS Ulm.
 - CHEVALIER Jean-Claude, 2006² [1968] : *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Paris, : Honoré Champion.
 - DELESALLE Simone, éd., 1986 : «Histoire du mot énonciation», *Histoire Epistémologie Langage* VIII-2, p. 7-22.
 - DOMINICY, Marc (1984) *La naissance de la grammaire moderne*, Liège, Mardaga.
 - ILDEFONSE Frédérique, 1999 : «La théorie stoïcienne de la phrase (énoncé, proposition) et son influence chez les grammairiens», in Büttgen et alii, p. 151-170.
 - ILDEFONSE Frédérique & LALLOT, Jean, 1992 : traduction d’Ammenius, *Commentaire du Peri Hermeneias, Préambule et chapitres 1 à 5, Archives et documents de la SHESL seconde série n° 7*, p. 1-91.
 - JULIEN Jacques, 1979 : *Recherches sur l’histoire de la catégorie du mode verbal d’Aristote à Port-Royal*. Thèse de 3e cycle, Université de Paris VIII.
 - LARDET Pierre, 1986 : «Enonciation et redistribution des savoirs à la Renaissance», *Histoire Epistémologie Langage* VIII-2, p. 81-104.
 - MARCHELLO-NIZIA Christiane, 1979 : «La notion de phrase dans la grammaire», *Langue Française* 41, p. 35-48.
 - NUCHELMANS Gabriel, 1980 : *Late-scholastic and Humanist Theories of the Proposition*, Amsterdam, North Holland Publishing Company.
 - —, 1982 : *Judgement and Proposition. From Descartes to Kant*, Amsterdam, North Holland Publishing Company.
 - ROSIER Irène, 1989 : «La définition de Priscien de l’énoncé : les enjeux théoriques d’une variante, selon les commentateurs médiévaux», in BLANCHE-BENVENISTE Claire et alii (eds) *Mélanges à la mémoire de Jean Stéfanini*, Aix : Publications de l’Université d’Aix-en-Provence, p. 353-373.
 - SEGUIN Jean-Pierre, 1993 : *L’invention de la phrase au XVIIIème siècle, contribution à l’histoire du sentiment linguistique français*, Paris, Société pour l’information grammaticale, Louvain, Peeters.
 - SWIGGERS Pierre, 1982 : Introduction à la réédition de *Gabriel Girard, Les vrais principes de la langue françoise*, Genève : Droz.



Antoine ARNAULD (1612-1694)